



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_060
BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :.....43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_060
Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Jean-Pierre BOISIAUD

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme indiqué ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3 et L. 2312-4,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 février 2026,

Vu le rapport de présentation du budget primitif,

Vu le projet de budget primitif ci annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif principal 2026 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de :
 - 12 049 458,03 € en section de fonctionnement
 - 4 803 812,03 € en section d'investissementselon le détail par chapitre suivant :

Section d'investissement– Dépenses par chapitre		
Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	406 170,00 €
204	Subventions d'équipements versées	64 308,50 €
201	AMENAGEMENT VEGETAL	45 900,00 €
202	BATIMENTS	188 244,23 €
203	CIMETIERES	45 458,08 €
204_	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	42 501,05 €
205	INFORMATIQUE TELEPHONIE	68 983,81 €
206	MATERIEL ET MOBILIER	45 671,19 €
207	MATERIEL TECHNIQUE	36 356,75 €
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	8 000,00 €
210	VEHICULES	14 000,00 €
404	EGLISES	167 320,00 €
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	397 886,00 €
409	THEATRE ST ROLAND	13 500,00 €
505	EQUIPEMENTS SPORTIFS	16 248,08 €
510	PISCINE	8 915,00 €
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	1 614 815,00 €
601	CAMPING CAR PARK	3 000,00 €
603	RESERVES FONCIERES	105 950,00 €
604	RIVIERES ET PLAN D'EAU	653 225,00 €
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	16 589,61 €
701	VOIRIES	83 373,50 €
<i>sous-total opérations</i>		4 046 415,80 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	148 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	152 200,00 €
040	Amortissements	81 029,00 €
041	Opérations patrimoniales	148 305,00 €
001	Déficit investissement	227 862,23 €
<i>sous-total hors opérations</i>		757 396,23 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 803 812,03 €

Section de fonctionnement – Dépenses par chapitre		
Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	3 865 944,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 506 678,00 €
65	Autres charges de gestion courante	776 750,00 €
66	Charges financières	125 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €
68	Dotations et provisions	30 000,00 €
014	Atténuation des produits	533 895,00 €
042	Opérations d'ordre	432 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 778 091,03 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 049 458,03 €

Section de fonctionnement – Recettes par chapitre		
Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	68 000,00 €
70	Produits des services	780 600,00 €
73	Impôts et taxes	45 000,00 €
731	Fiscalité locale	4 536 188,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 331 117,00 €
75	Autres produits de la gestion courantes	129 900,00 €
76	Produits financiers	162,05 €
042	Opérations d'ordre	81 029,00 €
002	Excédent d'exploitation	3 077 461,98 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 049 458,03 €

Section d'investissement– Recettes par chapitre		
Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	518 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	601 000,00 €
203	CIMETIERES	2 400,00 €
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	8 535,00 €
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	363 999,00 €
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	447 670,00 €
603	RESERVES FONCIERES	53 360,00 €
604	RIVIERES ET PLAN D'EAU	389 452,00 €
<i>sous-total opérations</i>		2 384 416,00 €
27	Autres immobilisations financières	56 000,00 €
024	Produit de cession des immobilisations	5 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 778 091,03 €
040	Amortissements	432 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	148 305,00 €
<i>sous-total hors opérations</i>		2 419 396,03 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 803 812,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
À Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.